

D 2023-083

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 20 h, se sont réunis Salle du conseil municipal, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire,
Dûment convoqué le 1^{er} décembre 2023.

Présent(s) : Odile CHALAMEL (ne prend pas part au vote), Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Céline EUVRARD, Amandine PAGET (ne prend pas part au vote), Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH

Absent excusé : /

Absents : /

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrage exprimés : 7
Ne prend pas part au vote : 2
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Mise à disposition au profit de la SEM des Bauges du garage au sous-sol du bâtiment de la location de ski à Aillons-Margériaz 1400

La Commune de Aillon le Jeune met à disposition de la SEM des Bauges, un garage de 72 m² au sous-sol du bâtiment de la location de ski à Aillons-Margériaz 1400, pour entreposer du matériel.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

En contrepartie, la SEM des Bauges prendra à sa charge les coûts de fourniture électrique et l'entretien de la porte sectionnelle.

La durée de la convention est de trois années, soit du 5 décembre 2023 au 4 décembre 2026.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,
Pascal GINOLLIN



CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRÉCAIRE

Entre,

La Commune de AILLON LE JEUNE, représentée par M. Serge TICHKIEWITCH, Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, spécialement habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2023,

D'une part,

Et

La SEM des Bauges, société d'économie mixte, au capital de 303 300€, inscrite au RCS de Chambéry B 380 922 625, dont le siège social est situé impasse du p'tit bauju, 73340 Aillon le Jeune, représentée par Damien GRANGE, en sa qualité de directeur,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1— MISE A DISPOSITION

La Commune de Aillon le Jeune met à disposition de la SEM des Bauges, un garage de 72 m² au sous-sol du bâtiment de la location de ski à Aillons-Margériaz 1400, pour entreposer du matériel.

Le local sera remis en l'état, et aucune modification ne sera apportée à l'aménagement de celui-ci sans autorisation de la Commune.

Ce local est aussi utilisé par le restaurant de la Bergerie pendant la saison d'hiver, du 1er novembre au 21 avril pour garer ses véhicules de transport sur neige et réceptionner de la marchandise pour le restaurant d'altitude.

ARTICLE 2 — LOYER

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

En contrepartie, la SEM des Bauges prendra à sa charge les coûts de fourniture électrique et l'entretien de la porte sectionnelle.

ARTICLE 3 — ASSURANCE

Le locataire s'engage à souscrire une assurance Responsabilité Civile, Incendie et Vol. Il remettra à la mairie une copie de l'attestation d'assurance.

CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE

ARTICLE 4 — DUREE DE LA CONVENTION

Le Présent accord vaut pour une durée de trois années, soit du 5 décembre 2023 au 4 décembre 2026.

ARTICLE 5 — PROPRIETE COMMERCIALE

Cette convention d'occupation à titre précaire ne donne pas lieu à création de fonds de commerce.

Fait à Aillon le Jeune
Le 5 décembre 2023

Pour la Commune,

Pour la SEM des Bauges,

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH

Le Directeur,
Damien GRANGE

